



CONSEIL GENERAL
1189 SAUBRAZ

Saubraz, mai 2026

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,

Par la présente, vous êtes convoqué·e·s à une séance ordinaire du Conseil général le

Jeudi 18 juin 2026 à 20h15

à la nouvelle salle communale de Saubraz

Ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la dernière séance
4. Démission/s et assermentation/s
5. Communications de la Municipalité et du Bureau du Conseil Général
6. Préavis municipal n°02-2026 relatif aux comptes et à la gestion de l'exercice 2025
7. Propositions individuelles et divers

Les documents sont publiés sur le site Internet de la Commune : www.saubraz.ch

Pour rappel, les personnes suivantes peuvent faire partie du législatif (art. 5 LEDP) :

Sont électeurs en matière communale :

- a. **Les Suisses, hommes et femmes, âgés de dix-huit ans révolus et qui ont leur domicile politique dans la commune ;**
- b. **Les personnes étrangères, hommes et femmes, âgées de 18 ans révolus, domiciliées dans la commune, qui résident en Suisse au bénéfice d'une autorisation depuis dix ans au moins et sont domiciliées dans le canton depuis trois ans au moins.**

En cas d'intérêt, nous vous prions de bien vouloir vous annoncer préalablement auprès du Président, M. Aloys Mussard, par écrit ou par téléphone : Chemin du Tilleul 4b, 1189 Saubraz ou 078 911 46 68, ou à l'adresse greffe@saubraz.ch

Avec nos salutations les meilleures,

Le Bureau du Conseil général